



Une introduction au CELI

Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

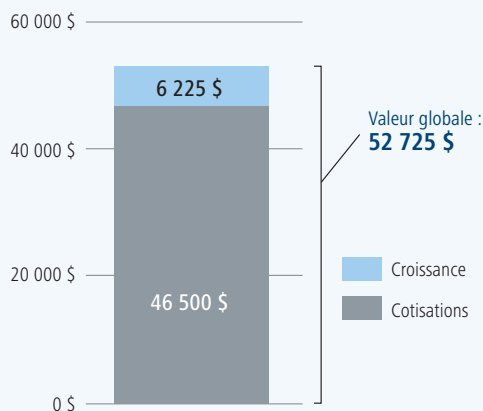
Le Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) aide les Canadiens de tous les milieux à épargner en vue de leurs objectifs financiers à court et à long terme. Ce régime offre une grande souplesse; les fonds s'accroissent en franchise d'impôt, ils peuvent être retirés à n'importe quel moment en franchise d'impôt et utilisés à n'importe quelle fin.

Modalités du CELI

- Les résidents canadiens âgés d'au moins 18 ans peuvent épargner jusqu'à 5 500 \$ par année dans un CELI.
- Les cotisations ne sont pas déductibles, mais le revenu de placement (gains en capital, intérêts et dividendes) gagné dans un CELI n'est pas imposable, même après son retrait.
- Les retraits sont libres d'impôt et les fonds retirés peuvent être utilisés à n'importe quelle fin.
- Les droits de cotisation inutilisés peuvent être reportés indéfiniment. En outre, tout montant retiré d'un CELI peut être cotisé à nouveau lors d'une année ultérieure sans nécessiter des droits de cotisation additionnels.
- Le revenu gagné dans un CELI et les retraits effectués à même le compte ne réduisent pas les crédits d'impôt fédéraux ou les prestations fondées sur le revenu des particuliers, dont la prestation fiscale canadienne pour enfant, la Sécurité de la vieillesse, ou le Supplément de revenu garanti.
- Un CELI peut généralement contenir des placements similaires à ceux d'un REER.

Avantages de l'épargne dans un CELI

Aurélié cotise à son CELI depuis 8 ans. Pendant cette période, elle a versé des cotisations annuelles de 5 000 \$ pour 2009–2012, de 5 500 \$ pour 2013–2014, de 10 000 \$ pour 2015 et de 5 500 \$ pour 2016 et réalisé un rendement annuel de 3 %. Les détails de son régime se résumant comme suit :



Le fils d'Aurélié, Bernard, vient d'être accepté dans une université d'Europe et il a besoin de 40 000 \$ pour couvrir ses frais d'études et de subsistance. Aurélié a décidé de l'aider et a retiré 40 000 \$ de son CELI.

L'année suivante, au décès de ses grands-parents, Aurélié a reçu en héritage la somme de 60 000 \$. Étant donné que les retraits donnent lieu au rétablissement des droits de cotisation, Aurélié a pu cotiser de nouveau 40 000 \$ dans son CELI, mettant la plupart de la croissance future de son héritage à l'abri de l'impôt. Par ailleurs les droits de cotisation qu'elle a acquis pour l'année lui ont permis d'effectuer une nouvelle cotisation de 5 500 \$.

Vaut-il mieux cotiser à un CELI ou à un REER?

Même si ces deux régimes d'épargne présentent des caractéristiques et des avantages différents, ils sont conçus pour se compléter. Comme l'indique une brochure du gouvernement du Canada, le REER vise principalement la retraite, tandis que « le CELI est comme un REER pour toute autre chose dans votre vie ».

En général, l'avantage comparatif d'une cotisation à un CELI ou à un REER est fonction de deux variables : votre taux d'imposition au moment où vous versez vos cotisations et votre taux d'imposition lorsque vous retirerez vos fonds. Si vous prévoyez que votre tranche d'imposition sera moins élevée lorsque vous retirerez vos fonds, un REER représente sans doute un meilleur placement. Si vous vous attendez à vous retrouver dans une tranche d'imposition plus élevée, un CELI pourrait être le meilleur choix. Cependant, la situation de chaque personne est unique et il se peut que d'autres facteurs entrent en jeu (veuillez consulter le **Rapport fiscal et successoral – REER ou CELI?** pour de plus amples détails). Demandez à votre conseiller de vous aider à mettre au point une stratégie avantageuse pour vous.

Exemples d'utilisation d'un CELI

1 Épargner en vue d'un objectif financier

Michel et Carole ont tous les deux cotisé à un CELI pendant huit ans; ils ont accumulé ensemble 98 200 \$. Afin de financer la rénovation de leur logement, ils retirent chacun 40 000 \$ de leur CELI, en franchise d'impôt, ce qui donne un total de 80 000 \$. Suite à leurs retraits, les droits de cotisation de Michel et de Carole au CELI augmenteront de 40 000 \$ et ils auront le droit de reconstituer ce montant à une date ultérieure.

Qui profite du CELI?

- **Les jeunes qui débutent dans la vie.** Le CELI les encouragera à épargner davantage s'ils s'y mettent à un jeune âge.
- **Les personnes âgées.** Il donne aux retraités la possibilité d'épargner en franchise d'impôt. Ni le revenu gagné dans un CELI ni les retraits hors du compte ne donneront lieu à une récupération des prestations au titre de la sécurité de la vieillesse ou du supplément de revenu garanti.
- **Les contribuables à revenu élevé** qui ont déjà cotisé au maximum à leur REER disposeront d'un autre mécanisme d'épargne à l'abri de l'impôt.
- **Les contribuables à faible revenu** qui sont dans une tranche d'imposition peu élevée préféreront sans doute renoncer à la modeste réduction d'impôt accordée par un REER en contrepartie de l'accumulation de leur argent et de retraits en franchise d'impôt que leur offre un CELI.
- **Ceux qui épargnent pour de grosses dépenses**, par exemple une voiture, des vacances ou le versement d'un acompte pour l'achat d'une maison.
- Autrement dit, pratiquement **tout le monde**.

2 Personnes âgées de plus de 71 ans

Brian Li a 72 ans et il n'a plus le droit de cotiser à un REER (après 71 ans, les investisseurs doivent convertir leur REER en une rente ou un FERR, et retirer chaque année une somme minimum imposable). M. Li a converti son REER en un FERR et il effectue les retraits minimums obligatoires, bien qu'il n'ait pas besoin de tout ce revenu pour ses frais de subsistance. Chaque année, M. Li peut cotiser jusqu'à 5 500 \$ dans un CELI à même les retraits effectués hors de son FERR, de manière à ce que son argent puisse continuer à s'accroître en franchise d'impôt.

Veuillez discuter avec votre conseiller de la façon d'intégrer le Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) à votre plan financier.

Ces renseignements ne constituent en aucun cas des conseils d'ordre juridique ou fiscal car la situation de chaque client est différente. Veuillez consulter votre propre conseiller juridique ou fiscal.